

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 19/03/2012

Réception par le Prefet : 19/03/2012

Publication : 23/03/2012



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2012-3-6-13

Séance du vendredi 16 mars 2012

EXPLOITATION D'UN BATIMENT D'ACCUEIL TOURISTIQUE AU LAC D'ALFELD

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération N° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétence du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du 24 janvier 2011,
- VU l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 7 février 2011,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- autorise le Président à lancer la procédure de délégation de service public relative à l'exploitation d'un bâtiment d'accueil sur le site du Lac d'Alfeld, sur la base du rapport.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions